Conditions générales de vente de Motoloc62:

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes inscriptions passées sur le site internet, inscriptions « papier » envoyées par courrier/mail ou le jour du roulage. Elles s'appliquent également aux inscriptions faites personnellement et/ou aux inscriptions faites par l'intermédiaire d'une tierce personne (compagne, ami, magasin, ...).

L'association Motoloc62 <u>loue des motos de piste « loisir », sur circuit fermé homologué FFM ou non</u> (pas de journées d'entraînement ou de course, aucun chronométrage ni commissaire de course).

Nos journées sont ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, par conséquent la Responsabilité Civile des licences FFM ne fonctionne pas sur nos journées. Les autres produits de votre licence, Assurance Individuelle Corporelle, etc. restent toujours actives.

1. Inscriptions

Quel que soit le mode d'inscription choisit, il faut <u>impérativement indiquer un temps de référence</u> moyen (régul') représentant votre niveau actuel. Si celui-ci évolue, merci de nous contacter pour mettre à jour votre inscription. Si <u>aucun temps</u> n'est précisé, vous serez automatiquement placé dans le <u>groupe le moins rapide</u> (groupe 3) et nous ne pourrons pas vous changer de groupes une fois les mails de groupe de niveau <u>envoyés</u>. Si vous avez un doute ou une question, n'hésitez pas à nous contacter. Attention, indiquez votre chrono moyen réel, ne le gonflez pas ou ne le diminuez pas, nous ne sommes pas là pour vous juger mais pour faire des groupes le plus homogène possible. Toutes personnes ne se trouvant pas dans le bon groupe suite à une déclaration erronée ne pourront pas reprendre la piste dans ce groupe. Vous pourrez reprendre la piste dès qu'une place sera disponible dans le groupe adéquat.

Pour s'inscrire.

. Quatre possibilités s'offrent à vous :

- Par courrier:

Vous devez imprimer la fiche d'inscription disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « autres services »), la remplir distinctement (lisible) et la signer.

Ensuite vous devez nous la renvoyer accompagnée du règlement (2 chèque par journée (le premier encaisser à réception du contrat, le deuxième encaisser un mois avant la date de roulage accompagné du chèque de caution) à :

Motoloc62 31 route nationale 62990 Lespinoy.

Votre place ne sera validée qu'à réception de votre règlement, aucune réservation ou relance ne sera faite.

ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES:

Pensez aux "jours de poste". Si votre chèque n'arrive pas à temps, nous vous demanderons un règlement sur place, selon les places disponibles.

- Par mail:

Vous devez imprimer la fiche d'inscription disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « autres services »), la remplir distinctement (lisible) et la signer.

Ensuite vous devez nous la renvoyer à <u>tp55@orange.fr</u> en nous précisant le mode de règlement choisi.

Votre place ne sera validée qu'à réception de votre règlement, aucune réservation ou relance ne sera

faite.

Par téléphone :

Vous devez nous appeler au 07 85 78 22 87 et vous pourrez vous inscrire par téléphone avec un règlement par Paypal obligatoirement.

Le jour du roulage vous devrez nous ramener le contrat de location + votre abandon de recours le tout rempli et signé.

Votre place sera automatiquement validée dès validation de votre paiement.

- En liane :

Vous devez créer un compte, ou vous connecter à votre compte déjà existant, et ajouter la, ou les, date(s) souhaitée(s) à votre panier.

Vous pourrez ensuite régler votre achat en ligne, par PayPal, par courrier ou par virement (voir section Modalité de paiement). Des frais pourront être imputés à certain modes de paiement

Votre place ne sera validée qu'à réception de votre règlement, aucune réservation ou relance ne sera faite.

- Sur place (sous réserve de place disponible) :

Vous pouvez vous inscrire directement sur place, sous réserve de moto et équipements disponible, cependant une

majoration de 50 euros sera appliquée.

Une fois votre règlement reçu, une confirmation vous sera envoyée par mail, ou par courrier si vous nous faites parvenir une enveloppe timbrée libellée à votre nom.

Votre place ne vous sera attribuée qu'à réception de votre règlement, sous réserve de place disponible.

2. Chèque cadeau

Vous avez la possibilité d'offrir un chèque cadeau valable pour l'année, sous réserve de place disponible.

Pour cela il suffit d'imprimer le « bon de commande chèque cadeau » disponible dans nos documents téléchargeables (onglet « autres services »), de le remplir et de nous le renvoyer accompagné du règlement à :

Motoloc62 31 route nationale 62990 Lespinoy.

<u>Votre règlement sera encaissable à réception</u> et vous recevrez votre chèque cadeau à l'adresse de livraison indiquée sur le bon de commande.

- La monnaie n'est pas rendue sur les chèques cadeau,
- Le chèque est non remboursable,
- Il est nominatif,
 - Il est valable pendant 1 an à compter de la date d'envoi,
- Il est utilisable en une seule fois.

Le chèque cadeau est à joindre au dossier d'inscription disponible sur www.motoloc62.fr

En cas d'inscription en ligne, vous devez choisir « autres moyens de paiements » et vous devez nous contacter par mail ou par téléphone pour nous prévenir qu'il s'agit d'un chèque cadeau.

Votre place ne sera pas validée tant que vous n'aurez pas pris contact avec nous.

3.1 Par chèque bancaire :

Chèque émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, à l'ordre de Coutable Guillaume. Il sera encaissable un mois avant la date du roulage correspondante. Etablir deux chèques par date de roulage, dans le cas échéant, le chèque global sera encaissé un mois avant la première date

réservée.

Fiche d'inscription manuscrite = Envoi des chèques + fiche d'inscription,

Inscription en ligne = Noter obligatoirement au dos du chèque, n° de commande, nom du participant et date de la journée.

Votre place ne sera validée qu'à réception des chèques, aucune réservation ou relance ne sera faite.

ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES:

Pensez aux jours de « poste ». Si votre chèque n'arrive pas à temps, nous vous demanderons un règlement sur place, selon les places disponibles.

PS : Les inscriptions en ligne payées par CB sont validées automatiquement donc le nombre de places restantes peut se réduire rapidement.

3.2 Par virement bancaire:

Vous pouvez effectuer un virement SEPA (pour les résidents de l'Union Européenne, Suisse inclue) sur notre compte bancaire :

IBAN : FR76 1670 6000 3809 6625 8800 010

BIC / SWIFT : AGRIFRPP867Les frais bancaires sont à la charge totale du participant. Si toutefois MOTOLOC62 doit supporter des frais (exemple : virement international), ces derniers vous seront

réclamés le jour du roulage.

<u>Précisez obligatoirement le nom du participant, la date du roulage et le n° de commande, les virements sans ces informations ne pourront être traités.</u>

Votre place ne sera validée qu'à réception de votre règlement (somme créditée sur notre compte bancaire), aucune réservation ou relance ne sera faite.

ATTENTION POUR LES INSCRIPTIONS TARDIVES:

Pensez aux jours de « banque ». Si votre règlement n'arrive pas à temps (sur notre compte bancaire), nous vous demanderons un règlement sur place,

selon les places disponibles.

PS : Les inscriptions en ligne payées par CB sont validées automatiquement donc le nombre de places restantes peut se réduire rapidement.

3.3 Par PAYPAL:

Vous pouvez régler en ligne par PayPal, page sécurisée. Adresse pour PayPal (xblade62@msn.com)

Valable uniquement pour les inscriptions en ligne, par téléphone ou « sur place ».

3.4 Autres moyens de paiements :

Vous avez la possibilité de payer par d'autres moyens de paiement que ceux cités ci-dessus. Il est indispensable de nous contacter pour que nous puissions valider votre place.

Votre place ne sera validée qu'une fois que vous aurez pris contact avec nous, aucune réservation ou relance ne sera faite

Les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC).

Si vous souhaitez une facture, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone.

4. Confirmation d'inscription

- 4.1 Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception de votre règlement (jour ouvré).
 - 4.2 Une confirmation d'inscription pourra vous être envoyée par courrier à condition d'avoir joint une enveloppe timbrée libellée à votre nom dans votre dossier d'inscription.
 - 4.3 Votre groupe de niveau vous sera confirmé par mail 1 ou 2 jours avant la date du roulage. **Une fois ces mails envoyés, nous ne pourrons pas vous changer de groupe** même si vous, ou si la personne vous ayant inscrit, avez fait une erreur dans votre chrono. Soyez vigilant.

Si vous ne recevez pas votre confirmation (1 semaine maximum), nous contacter par téléphone.

5. Annulation

5.1 Par l'organisateur :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation avant la date prévue quel que soit le motif (manque de participant, réfection de la piste, ...). Les participants seront intégralement remboursés (sauf en cas d'annulation pour force majeure).

5.2 Par le participant :

Toute demande d'annulation devra être effectuée par mail ou courrier.

Toute annulation effectuée au plus tard 60 jours avant la date du roulage sera intégralement remboursée.

De 60 jours à 30 jours, une pénalité de 20 € par journée de roulage sera appliquée pour frais de dossier.

Nous vous établirons donc un chèque du montant de votre engagement moins 20 €.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'hospitalisation. Un certificat d'hospitalisation ou de sortie des urgences vous sera demandé. Les certificats de médecins généralistes ne seront pas acceptés.

Nous vous établirons donc un chèque du montant total de votre engagement.

De 30 jours au jour du roulage, aucun remboursement quel que soit le motif, avec certificat ou non : décès, hospitalisation, maladie, panne sur le trajet, perte de clés, moto qui ne démarre pas, oubli de document administratif, autre impératif quelconque, etc.Une fois votre annulation validée, la place ne vous appartient plus et Motoloc62 se réserve le droit de remettre en vente votre place.

Différents produits d'assurance annulation sont présent sur le marché.

Aucune exception ne sera possible.

5.3 Intempéries :

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie (pluie, vent modéré, brume, ...).

5.4 Force majeure:

L'organisateur et/ou le circuit ne sauraient être tenus responsables de la modification, de l'ajournement ou de l'annulation de la manifestation pour un cas de force majeure.

Sont considérées comme relevant de la force majeure les intempéries telles que : chute abondante de neige, de pluie ou de grêle, verglas, brouillard, vents forts, coupure générale d'électricité, plan d'alerte mis en place par les autorités compétentes.

Sont également considérées comme relevant de la force majeure les interdictions, restrictions ou conditions imposées par les autorités administratives et sportives (préfecture, fédérations, gendarmerie, Codiv19 etc.)

compétentes.

L'organisateur et/ou le circuit ne sauraient être tenus responsables de retards ou désagréments liés à la remise en état du tracé en cours de manifestation, lors de dégradations telles que pertes d'huile, structures de protection à remettre en place, incendie dégradant l'enrobé de la piste, etc.

Aucun remboursement ne sera effectue dans ce cas.

6. Equipement obligatoire du pilote

- Combinaison en cuir une pièce (2 pièces tolérées à condition qu'elles soient en bon état et qu'elles se raccordent par un zip tout autour de la taille)
- Casque intégral et visière en bon état, les lunettes de soleil dans les casques sont interdites, sauf s'il s'agit de lunettes de vue.
- Dorsale rigide ou en gel avec le signe « moto » de l'homologation.
- Gants et bottes en cuir typés piste et en bon état
 - <u>Les autres types de vêtements en textile, même munis de renforts, seront automatiquement refusés (sauf sur les journées découvertes)</u>.
 - Pour les demi-journées découvertes : l'équipement du pilote nécessaire se limite à l'équipement obligatoire lors du passage du permis A (Casque, gants, bottes ou chaussures montantes). Par contre, le blouson devra être en cuir ou équipé de renfort "moto".
 - -Motoloc62, vous propose des combinaisons et des dorsales bottes gants voir casque en location. Merci de nous contacter à l'avance pour connaitre les modalités.

7. Décharge de responsabilité

En m'inscrivant à une journée de roulage, je déclare:

- être en bonne santé.
- être en pleine possession de mes facultés physiques et mentales, c'est-à-dire, entre autre, ne pas être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit, ne pas faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite Moto sur circuit,
- décharger MOTOLOC62 de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir aux tierces personnes, à moi-même, à mon véhicule, aux autres véhicules présents, à la piste et à ses abords (glissières de sécurité, Airprotect,...) ainsi qu'aux stands et infrastructures du circuit.
- renoncer à toutes poursuites pénales, civiles, administratives et judiciaires envers le circuit, MOTOLOC62 et toute personne de l'organisation.
- m'engager à régler au circuit, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée portant sur des dommages que j'aurai causés aux infrastructures du circuit. (Glissières de sécurité, Airprotect, extincteurs, absorbants, etc.)
 - m'engager à ne pas prêter mon véhicule à une personne non inscrite à la journée.
- m'engager à présenter ma licence en cours de validité, OU mon permis de conduire, OU mon CASM OU toute pièce justificative qui déclare que je suis bien en possession du permis de conduire Moto (ex : déclaration de perte de moins de 2 mois). PHOTOCOPIE NON VALABLE
- m'engager à coller mon pass « Accès piste » à l'avant de ma moto et de le présenter avant chaque entrée en piste.
 - m'engager à ne pas consommer d'alcool ou de drogue dans l'enceinte du circuit
- avoir été suffisamment informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident auprès d'une compagnie d'assurance tel que Assurance Piste ou autre et que ceux-ci m'ont été proposés. En cas de refus de souscrire à ce contrat, je renonce à engager toute action judiciaire à l'encontre de MOTOLOC62 en cas de dommages corporels survenant lors d'un accident sur la piste ou dans l'enceinte du circuit.

Modification de la décharge : pour toute raison utile, MOTOLOC62 se réserve le droit de modifier

cette	dé	cha	arge	de	resp	onsab	ilité.	Dans	ce	cas,	les	modific	cations	seront	claireme	ent	iden	tifié	es. Il
revier	nt	à	l'util	isat	eur	d'en	pren	dre d	conn	naissa	nce.	Sans	manif	estation	expres	sse	de	sa	part,
MOTO	LC)C6	2 coi	nsid	èrer	a les r	nodif	icatio	ns c	omm	e ac	ceptées	5.						

0	Assurance
ο.	ASSULANCE

Assurance fonctionnement de l'assurance 2020.

Vous aviez 3 possibilités pour être assuré sur l'une de nos journées.

- 1. Vous pouviez être licencié à la FFM auquel cas la présentation, le jour du roulage, de votre carte FFM suffisait à prendre la piste. Grâce à la FFM la possibilité de prendre des pass circuit à la journée vous était offerte également.
- 2. Vous pouviez également utiliser la FMA (assurancepiste.com) qui, aux mêmes tarifs que la FFM, vous assurez sur l'une de nos journées de roulage.
- 3. Enfin vous aviez la possibilité de vous présenter avec vos propres assurances route (RC) pour effectuer votre roulage.

Quelques rappels sont nécessaires pour pouvoir vous expliquer le nouveau fonctionnement de l'année 2017.

Depuis 2013, la cours de cassation de Lyon a rendu un verdict sur le fait que la pratique moto était un sport dangereux et qu'à ce titre, les organisateurs d'évènementiels se devaient de contracter une assurance visant à protéger les participants ou de s'assurer que ceux-ci en possédaient bien une.

Les nombreuses organisation de roulage l'inclut, dans leur tarif, une assurance vous autorisant la pratique du sport moto sur circuit fermé assurant les dommages causés à autrui.

Vous aurez, lors de votre inscription sur leurs sites, la possibilité de choisir le degré de protection grâce à l'Individuelle Accident. Conditions d'assurances RC Circulation : Circulation du véhicule garanti sur un circuit homologué ou non homologué FFM en dehors de toute compétition. Individuelle accident : Elle permet le versement d'un capital de 25 000 € en cas de décès aux ayants droits de la victime ou un capital maximum de 37 500 € en cas d'invalidité permanente partielle avec une franchise relative de 10% et une garantie frais médicaux suite à accident à hauteur de 2 500 € franchise 38 €.

9. Loi informatique et liberté et droit de rétractation

En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives réalisées à partir des sites Internet https://www.motoloc62.fr/, https://www.motoloc62.fr/, https://www.motoloc62.fr/, https://www.facebook.com/Motoloc62-104759911709115.

En conformité avec les dispositions de l'article de loi n° L121-21-8 du code de la consommation du 17 mars 2014 (loi HAMON) alinéa 12 :

« Le <u>droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats</u> : ... De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou <u>d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée</u> ».

10. Validation des conditions générales de vente :

Avant d'envoyer ou de valider votre inscription, vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. L'envoie ou la validation de votre inscription vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente et confirme que vous êtes conscient des risques encourus lors de la pratique de sport motocyclistes sur circuit. La non-exactitude des renseignements ou des documents fournis peut entraîner la rupture de ce contrat sans aucun remboursement.

11. Service relations client:

Pour toute information ou question, Motoloc62 est à votre disposition :

11. Par téléphone: 07 85 78 22 87

12. Par mail: motoloc62@gmail.com

13. Par courrier: Motoloc62 31 route nationale 62990 Lespinoy.